

Chargeant Monsieur SOSSA Dorothé,
Ministre de la Justice, de la Législation et des
Droits de l'Homme, de l'intérim de Monsieur
DOHOU Frédéric, Ministre de la Culture, de
l'Artisanat et du Tourisme pour compter du
07 juillet 2003.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- VU le Décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 2003-227 du 09 juillet 2003 chargeant le Ministre d'Etat, chargé du Plan de la Prospective et du Développement de l'intérim du Président de la République ;

DECRETE

Article 1er : Monsieur DOSSA Dorothé, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, est chargé de l'intérim de Monsieur DOHOU Frédéric, Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme pour compter du 07 juillet 2003.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel./-

Fait à Cotonou, le 09 juillet 2003

Pour le Président de la République absent,
Le Ministre d'Etat, chargé du Plan de la
Prospective et du Développement



Bruno AMOUSSOU